



« La Wallonie en a assez » La grève wallonne de l'hiver '60-'61

Paul Delforge
Historien, directeur de recherche à l'Institut
Destrée
Responsable du Pôle Recherche ¹

Depuis cinquante ans, la grève de l'hiver '60-'61 fait l'objet de l'attention soutenue des sociologues, historiens et politologues. La bibliographie est abondante, dont il ressort des approches contrastées de l'événement. L'ensemble de ces travaux insistent plus ou moins fortement sur les circonstances qui précèdent la grève, mais ne l'inscrivent pas systématiquement dans une perspective de longue durée, voire négligent la question wallonne. La plupart des écrits suivent la grève au jour le jour et l'on évoque presque unanimement le caractère spontané du mouvement lorsque la Loi unique est présentée à la Chambre (20 décembre) ; il en va de même pour souligner la détermination des grévistes. Mais les controverses fleurissent dès qu'il s'agit de préciser leurs objectifs, de procéder à un découpage de la période de grève, ou lorsqu'on essaye de savoir si elle fut politique et si les principaux protagonistes des événements en sont sortis victorieux. Le caractère wallon de la grève ne fait pas non plus l'unanimité, beaucoup évoquant l'idée d'un « repli wallon ». Ces hésitations procèdent de lectures différentes de la grève tant de la part des scientifiques que des témoins-acteurs. Cinquante ans après les faits, de nouveaux éléments permettent-ils de jeter un autre éclairage sur la Grande Grève ? La grève est-elle un moment du Mouvement wallon ? Les informations livrées à la fois par l'*Encyclopédie du Mouvement wallon* et par la thèse de Pierre Tilly² sur André Renard incitent à la réouverture de ce dossier tout en recourant à quelques sources parfois ignorées.

1. Un seul objectif : les réformes de structure

Depuis l'étude de Valmy Féaux³, c'est souvent une lecture linéaire et assez cumulative des événements de l'hiver 60-61 qui a été suivie, conduisant parfois les analystes à reprendre des considérations partisans pour connoter la grève. La thèse de Francine Kinet⁴ témoigne de l'intérêt de resituer l'événement dans une perspective longue et multidimensionnelle ; à tout le moins, une perspective qui commence avec la Seconde Guerre mondiale et, ajouterons-nous, qui prenne en compte ses acteurs. En conséquence, nous proposons ici une lecture originale des événements. Elle postule que la direction de la grève est assumée par un personnage-clé, à savoir André Renard, entouré des cadres permanents des régionales wallonnes de la FGTB parmi lesquels André Genot, Robert Moreau, Willy Schugens, Robert Lambion, mais aussi par

¹ Que soient ici remerciés Jacques Hoyaux, Micheline Libon, Philippe Destatte et Vinciane Pirenne dont les questions et les suggestions ont nourri la présente synthèse.

² Pierre TILLY, *André Renard*, Bruxelles, Le Cri, 2005.

³ Valmy FEAUX, *Cinq semaines de lutte sociale, La grève de l'hiver 1960-1961*, Université de Bruxelles, Institut de Sociologie, 1963, Cahiers du centre national de sociologie du travail n°256.

⁴ Francine KINET, *Mouvement ouvrier et question nationale. La grève générale de l'hiver 1960-1961 en Belgique*, thèse inédite, Université de Liège, faculté de Droit, d'Économie et des Sciences sociales, 1985-1986.

son staff de journalistes à *La Wallonie*, voire d'autres réseaux⁵. Comme Renard est unanimement reconnu comme le mentor de la grève, il paraît assez logique d'adopter une grille de lecture qui privilégie son point de vue, démarche qui, paradoxalement, ne semble jamais avoir été suivie jusqu'à présent, les analyses se contentant de poser des regards extérieurs.

Notre raisonnement s'appuie sur l'unanimité de toute la production bibliographique qui accorde à André Renard le leadership des événements. En rejetant une proposition d'action commune du Parti communiste (22 décembre)⁶, et en coordonnant l'action de toutes les régionales wallonnes de la FGTB (en l'absence d'un mot d'ordre clair de la FGTB nationale), A. Renard a en effet accepté de relever le défi de conduire la grève à partir du 23 décembre, sur le terrain wallon, et d'en assumer le succès ou l'échec.

Au travers des 700 pages de la biographie que Pierre Tilly lui a consacrée, André Renard apparaît notamment comme quelqu'un qui sait se montrer patient tout en étant constamment dans une démarche proactive, qui se fixe des objectifs, provoque les événements et se met à la recherche d'alliés. Se projetant résolument dans l'avenir, il cherche à mettre en place des leviers qui, au moment opportun, devraient permettre d'atteindre l'objectif souhaité : depuis 1954, il s'agit de réaliser les réformes de structure.

Quand commencent les années '60, l'ancien ouvrier sidérurgiste devenu le « patron » de la FGTB liégeoise entretient de longue date des relations particulières avec cinq relais potentiels.

1. Au sein de son organisation syndicale, A. Renard a réussi à faire adopter « son » programme par les congrès FGTB de 1954 et 1956, mais il n'ignore pas les fortes réticences d'une grande partie des ténors de sa propre famille syndicale.
2. Tout en martelant la nécessaire distance qui doit être respectée entre le parti et le syndicat, Renard est aussi parvenu à faire adopter son programme par le congrès d'un PSB revenu dans l'opposition (1959). Par l'Action commune socialiste et l'Action socialiste wallonne, et grâce à son fidèle bras droit André Genot, A. Renard s'emploie à propager ses idées, par une vraie pédagogie populaire.
3. En dehors de sa famille syndicale, le permanent FGTB entretient de longue date des relations parfois tumultueuses avec la CSC ; depuis la Résistance et la Libération, Renard rêve d'une union des travailleurs faisant fi des barrières philosophiques. Selon le syndicaliste De Schutter⁷ qui a eu accès aux documents préparatoires du Congrès FGTB de 1954, les initiateurs du programme de réformes de structure avaient clairement l'intention de créer une dynamique destinée à détacher le syndicat chrétien du parti catholique ; mais l'idée de former des coalitions travaillistes se heurte aux clivages partisans (laïc-catholique) exacerbés par la Question royale et la Question scolaire.
4. Avec les communistes, A. Renard est également dans un rapport particulier ; si les membres du PCB partagent des responsabilités dans son organisation syndicale, Renard nourrit une animosité certaine à leur égard.
5. Enfin, mais il n'y a pas de hiérarchisation dans nos propos, A. Renard a aussi engagé une réflexion portant sur l'avenir institutionnel belge ; sensible à la dimension wallonne des questions politiques, économiques et sociales, il est en relation étroite avec le Mouvement wallon dont il craint néanmoins certaines prises de position.

Défenseur convaincu de l'indépendance syndicale et opposant farouche du cumul des mandats syndicaux et politiques, Renard est occupé à mettre en place « les moyens de sa politique » lorsque Gaston Eyskens annonce, au nom d'un gouvernement tout récemment remanié⁸, le

⁵ Sur les réseaux et l'encadrement cfr le schéma dessiné par TILLY, *op. cit.*, p. 697.

⁶ FÉAUX, *op. cit.*, p. 82.

⁷ R. DE SCHUTTER, *L'expérience belge des réformes de structure*, dans *Contradictions*, n°44, 1985, p. 100.

⁸ Durant l'été, une grave crise avait frappé la première coalition Eyskens en raison du dossier congolais.

dépôt de mesures de restriction budgétaire, ce qui deviendra la Loi unique⁹, ainsi que l'abandon du volet linguistique qui accompagne le recensement décennal de la population (27 septembre). Pour Renard, toute occasion est bonne pour atteindre l'objectif ambitieux que sont les réformes de structure ou, à défaut, pour en populariser le contenu. L'annonce de la Loi unique n'est, *a priori*, qu'une nouvelle occasion de jauger la capacité du régime à prendre en compte ses revendications.

C'est pourquoi le syndicaliste conçoit un agenda précis pour manifester l'opposition des travailleurs à la politique jugée antisociale du gouvernement et populariser les réformes de structure, tout en poursuivant par ailleurs, sans le dissimuler, ses démarches sur les autres fronts : clarification de la stratégie immédiate au sein de la FGTB avec une réflexion plus profonde sur son mode de fonctionnement interne ; collaboration à l'Opération Vérité avec le PSB¹⁰ ; tentative de dialogue avec la CSC pour que celle-ci rompe le cordon ombilical qui l'unit au PSC ; suppression programmée de l'édition du journal *La Gauche* sur les presses du journal *La Wallonie* ; approfondissement de l'action sur le plan wallon¹¹ et programmation de l'édition du journal *Combat, hebdomadaire wallon d'action socialiste*, en janvier 1961.

Si le retrait du projet de la Loi unique est un objectif immédiat, Renard entend surtout tirer parti des circonstances pour un objectif plus ambitieux « (...) Nous irons jusqu'au bout de nos revendications »¹². Pour ce faire, il compte sur la mobilisation des travailleurs et sur ses alliés.

1.1. Erreur de calendrier et dérobade des leviers potentiels

« Notre action se déroulera suivant un plan strict », déclare-t-il à Liège, le 9 novembre 1960¹³, annonçant dans un premier temps 12 assemblées d'information dans la région liégeoise, une action de grève le 21 novembre (arrêt de travail le matin et 5 concentrations régionales) avant de s'engager dans une seconde phase¹⁴. La demi-journée d'arrêt de travail du 21 novembre a été décidée par le secrétariat général de la FGTB. Le succès est au rendez-vous et l'exaspération ressentie sur le terrain conduit à des mobilisations décidées par les seuls comités provinciaux FGTB de Wallonie : le 14 décembre est finalement choisi¹⁵ afin de mesurer les forces en présence. Renard rappelle que la patience reste de rigueur et déclare à la foule que la grève sera déclenchée au moment le plus opportun et avec le maximum d'efficacité¹⁶. Il n'envisage pas de laisser ouvrir les vannes du mécontentement avant la 2^e quinzaine de janvier¹⁷.

Cette programmation figure dans la motion – au demeurant modérée – qui est rejetée le 16 décembre par le Comité national de la FGTB, les régionales flamandes¹⁸ préférant la timide

⁹ C'est le 27 septembre 1960 que Gaston Eyskens annonce à la Chambre son « Projet de loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier ».

¹⁰ Sous forme de meetings, FGTB et PSB présentent et surtout expliquent le contenu de leur programme commun ; comme le montre V. Féaux, ces démarches ont surtout lieu en Wallonie (45 réunions, contre 13 à Bruxelles et 12 en Flandre). FÉAUX, *op. cit.*, p. 50.

¹¹ Cfr notamment Robert MOREAU, *Combat syndical et conscience wallonne. Du syndicalisme clandestin au Mouvement Populaire Wallon 1943-1963*, Connaître la Wallonie n°23, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1984, p. 52.

¹² *La Wallonie*, 22 novembre 1960, p. 5.

¹³ Lors de ce Congrès régional d'Action commune de Liège sont réunis les représentants des coopératives, des mutualités, du syndicat et du parti socialistes.

¹⁴ *La Wallonie*, 10 novembre 1960.

¹⁵ Lors d'une nouvelle réunion des régionales wallonnes de la FGTB (28 novembre).

¹⁶ FÉAUX, *op. cit.*, p. 55.

¹⁷ Des arrêts de travail limités doivent préparer progressivement l'idée d'une grève générale dont le principe serait accepté par un congrès extraordinaire de la FGTB. Pour faire patienter l'attente des protestataires, Renard propose de fixer une journée de lutte entre le 1^{er} et le 15 janvier 1961. Cfr notamment Bernard FRANÇOIS, Didier LAPEYRONNIE, *Les deux morts de la Wallonie sidérurgique*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, 1990, p. 35.

¹⁸ 496.487 mandats presque tous flamands pour la motion de Dore Smets, contre 475.823 presque tous wallons et 53.113 abstentions bruxelloises.

motion de Dore Smets¹⁹. Cet épisode confirme une tendance lourde déjà présente au moment de la création de la FGTB en 1945 et plus fortement ressentie depuis la Question royale au sein de la FGTB : il y a des divergences profondes entre, d'une part, les « Renardistes » et, d'autre part, ceux – majoritairement flamands – qui acceptent le cumul des mandats politiques et syndicaux, refusent l'action directe et ne sont guère partisans des réformes de structure. Au sein même de son organisation syndicale, avant même l'éclatement de la grève, Renard est mis en minorité et doit bien constater le repli de la FGTB sur des positions attentistes.

Dans le même temps, A. Renard doit enregistrer l'échec de ses tentatives pour convaincre Auguste Cool et la CSC de se rallier à un mouvement de protestation de tous les travailleurs. Un moment désorienté (novembre-décembre), le mouvement chrétien règle ses différends en interne et affiche une unanimité déconcertante lors du vote des résolutions finales du 16^e Congrès national du PSC (17 décembre) : le Premier ministre et ses collègues PSC ont carte blanche. La dernière tentative d'approche de la CSC par A. Renard, sous forme d'une deuxième lettre ouverte, restera sans réponse de la part d'A. Cool et leur conciliabule secret sera vain. Le 27 décembre, le Comité national de la CSC réproouve la grève générale²⁰. Sollicité par Renard depuis la Libération, le deuxième relais potentiel se replie par respect pour la discipline du parti.

Menée conjointement par les responsables FGTB et PSB, l'Opération Vérité a été un vrai succès qui paraît témoigner de la solidité de l'Action commune socialiste (re)lancée en 1959. Le Congrès que tient le PSB à Bruxelles les 17, 18 et 19 décembre 1960 montre cependant une réticence certaine du PSB à s'engager dans une autre voie que la discussion parlementaire qui, de surcroît, se limitera à la seule question du retrait de la Loi unique. En raison du rapport des forces à la Chambre comme au Sénat, il ne fait aucun doute que la Loi unique sera adoptée²¹. Quand la grève éclate, Léo Collard, président du PSB, apporte le soutien du parti aux grévistes et confirme que les parlementaires se démèneront pour arracher des amendements. Ce n'est pas ce que souhaite Renard, qui parvient à obtenir des appuis individuels auprès des bourgmestres socialistes (qui refusent de « dénoncer » leur personnel en grève ou arborent le coq wallon sur leur hôtel de ville), et de parlementaires (prises de position, meetings, discours, lettre ouverte au roi, etc.)²². Ces soutiens sont isolés. Pour retarder le vote de la Loi, circule l'idée d'une démission collective des députés et sénateurs PSB, ainsi que de leurs suppléants ; défendue par J-J. Merlot, l'idée ne fait pas l'unanimité dans les rangs du parti dont la direction nationale compte une majorité de Flamands. Malgré de fortes adhésions individuelles affichées, la création d'un comité permanent des fédérations wallonnes du PSB et l'assemblée des 400 élus socialistes de Wallonie, le PSB refuse de suivre Renard. Quand les mandataires socialistes wallons conditionnent leur démission à celle de leurs collègues flamands et bruxellois (13 janvier), le syndicaliste prend acte de l'échec de sa stratégie. Le PSB n'est pas décidé à créer une crise de régime pour défendre le programme des réformes de structure ; la direction nationale du PSB se replie sur des options minimalistes, au nom de l'unité du parti²³. Entre-temps, la loi a été votée à la Chambre.

Omniprésents aux côtés des travailleurs, les communistes constituent en théorie un quatrième levier potentiel. Ici aussi, depuis la guerre, voire les années trente, le leader syndical liégeois a

¹⁹ Le sénateur socialiste et président de la Centrale générale avait proposé une journée nationale de lutte dont la date devrait être fixée par un prochain Bureau de la FGTB.

²⁰ TILLY, *op. cit.*, p. 613.

²¹ Le 13 janvier, c'est d'ailleurs chose faite à la Chambre. Le 22 décembre, la Chambre avait repoussé (115 voix contre 79) une proposition socialiste visant à empêcher le gouvernement de mettre le Parlement en congé jusqu'au 3 janvier.

²² Le fameux second front a semblé pouvoir s'ouvrir à partir du Comité d'Action socialiste wallonne, structure née lors du congrès des socialistes wallons de 1959. Unanimes sur la question du retrait de la loi unique, les élus socialistes wallons vont souffler le chaud puis le froid quand la structure unitaire de la Belgique est contestée. Certains prennent des positions très dures et une délégation remet une *Adresse* au roi pour lui exposer la question wallonne.

²³ Au sein de leur parti, les socialistes wallons doivent à nouveau constater leur incapacité à faire prévaloir un programme sur lequel ils sont unanimes lorsqu'ils se réunissent entre eux (fédéralisme, réforme de structures), mais qu'ils doivent abandonner quand ils se retrouvent dans les instances nationales.

surtout des relations conflictuelles avec les militants du PCB²⁴. Sa prévention à leur égard est confortée par le rôle que ce parti joue dans le déclenchement de la grève générale, les 19 et 20 décembre 1960. Réuni le 17 décembre, le Comité central du PC avait invité à la lutte et à la grève générale dès la mise en discussion publique de la Loi unique à la Chambre. En l'absence d'une ligne claire de la FGTB, les ACEC – où les communistes dominent la délégation syndicale FGTB – débraient résolument le 19 pour une épreuve de force « au finish ». Ils sont imités par les « communaux » de la CGSP et finalement la pression sociale s'exprime, spontanée et sans autre ligne de conduite que le retrait de la Loi unique. Profitant du climat particulier créé tant par l'Opération Vérité que par les difficultés économiques et sociales ressenties en pays wallon, le PCB vient couper l'herbe sous les pieds d'André Renard et mettre à terre une stratégie préparée de longue date. En rejetant la proposition d'action commune du Parti communiste, Renard reste fidèle à ses principes et témoigne certainement de sa colère face à un mouvement qui brille par sa désorganisation et qui n'a pas pris le temps de se fixer un objectif concret de long terme (du moins, selon Renard). Il ne faut dès lors pas s'étonner que l'idée de « marche sur Bruxelles », lancée par *La Gauche*, fasse l'objet du mépris des Renardistes.

Si les événements ont forcé la main du leader sérésien, ils ne l'ont pas surpris : 1959 et 1960 ont été marquées par une forte agitation sociale aux causes multiples, et les travailleurs ont été chauffés à blanc par l'Opération Vérité. Constatant que personne ne contrôle les manifestations qui s'étendent comme une traînée de poudre à travers le pays (19, 20, 21 décembre) et en l'absence persistante d'un mot d'ordre de la FGTB nationale²⁵, le leader syndical réunit les régionales wallonnes FGTB et entreprend de les organiser structurellement ; le 23 décembre, le Comité de coordination des régionales wallonnes de la FGTB (CCRW) prend la responsabilité de la conduite de la grève et d'en fixer l'objectif et la stratégie, au-delà du simple retrait de la Loi unique²⁶. S'il fait fi de son agenda, Renard doit très rapidement mesurer les limites voire les défaillances des leviers sur lesquels il comptait pour entamer les réformes de structure. Ni la FGTB nationale, ni la CSC, pas plus que le PSB et le PC ne sont prêts à se rallier de manière inconditionnelle au panache blanc du leader syndical wallon. Ni à ses méthodes ni à ses objectifs.

1.2. Une action wallonne préméditée

Reste le recours au levier de l'action wallonne. Celui-ci n'apparaît pas *ex nihilo*, en décembre 1960, quand A. Renard est brusqué par les circonstances. Que l'idée wallonne existe préalablement aux événements de l'hiver 60-61 ne fait aucun doute. Depuis 1950 au moins, à l'occasion de la Question royale, le leader syndical lui témoigne de son intérêt. De manière spectaculaire, le 26 mars 1950, il avait apporté l'adhésion conditionnelle de 85.000 travailleurs manuels et intellectuels au Congrès national wallon ; il s'était engagé à lutter parallèlement en faveur de la libération de la Wallonie et de celle des travailleurs comme classe sociale. Déjà à l'époque, pour Renard, le retrait de Léopold III n'était qu'un prétexte ; l'objectif principal était l'amélioration de la condition ouvrière et davantage de démocratie, et le moyen d'y parvenir résidait dans le fédéralisme. Pour les deux mouvements, syndical et wallon, la Question royale déboucha sur une insatisfaction évidente : Léopold III parti, ils n'enregistraient aucune avancée de leur programme commun et respectif.

Dans les années '50, Renard reste en contact avec le Mouvement wallon – il est notamment membre du Comité permanent du Congrès national wallon – mais se montre discret sur la

²⁴ Les causes sont multiples et ce n'est pas le lieu de développer ce sujet ici.

²⁵ Le 22 décembre, le Bureau national de la FGTB charge toutes les régionales à prendre, en accord avec les centrales, toutes les dispositions pour élargir au maximum le mouvement ». FÉAUX, *op. cit.*, p. 78.

²⁶ « (...) les régionales s'engagent à rester étroitement unies et solidaires dans le présent et dans l'avenir, décident de se constituer en Comité de coordination chargé de la conduite du mouvement, l'objectif immédiat restant le retrait de la loi unique ». André Renard préside le CCRW, André Genot en est le vice-président, Robert Moreau le secrétaire. Cfr MOREAU, *Combat syndical...*, *op. cit.*, p. 150.

question wallonne entre septembre 1950 et le printemps 1958. À partir de janvier 1958, celui qui est aussi le directeur du journal *La Wallonie* (depuis 1951), laisse carte blanche à une chronique dans laquelle sont régulièrement présentés les griefs wallons (chronique de Tchantchès). En 1960, un autre projet éditorial est en chantier. L'idée d'un nouvel hebdomadaire a été approuvée et adoptée par les régionales wallonnes de la FGTB le 17 novembre et le premier numéro du journal devra sortir début janvier²⁷... sous le titre *Combat*. Lors de cette même réunion, en fait une journée d'étude sur le thème du déclin de la Wallonie²⁸, Renard a entrepris de mobiliser les régionales wallonnes de son syndicat et a déclaré : « Pour le moment, le meilleur terrain et les meilleures armes sont en Wallonie, la meilleure route passe par la défense des intérêts wallons. Je suis en même temps socialiste et wallon et j'épouse les thèses wallonnes parce qu'elles sont socialistes »²⁹. Ce sont ces régionales qui constitueront le Comité de coordination des Régionales wallonnes pour assurer le pilotage de la grève (23 décembre). C'est aussi cette structure alors informelle qui, le 14 décembre, a assuré le succès des manifestations impressionnantes qui ont mobilisé le pays wallon, en contaminant Bruxelles et Gand. La dimension wallonne est donc bien présente dans la préparation des actions que Renard compte mener, ses propos lors de meetings et les pages du journal *La Wallonie* le confirment. S'il fallait un dernier signe pour convaincre A. Renard de recourir au levier wallon, il lui a été donné par le vote du 16 décembre au Comité national de la FGTB. La motion Renard qui offre aux régionales flamandes la possibilité de faire de l'action un mouvement national se heurte à leur refus. La proposition Smets est adoptée contre l'avis quasi unanime des régionales wallonnes.

1.3. Une action wallonne décidée

Court-circuitées par les décrochages sauvages (19 décembre), les Fédérations des métallurgistes de Liège et de Charleroi s'empressent de reconnaître le mouvement (21 décembre), puis de donner le mot d'ordre de grève générale (22 décembre), le temps pour les Liégeois de convoquer et de réunir un congrès. Inévitablement, le retrait de la Loi unique s'impose comme le seul objectif immédiat mais, dès le 22 décembre, Renard déclare que, plus fondamentalement, les réformes de structure, la planification et le contrôle des puissances financières sont l'objectif principal ; il attend la réunion du Comité de coordination des régionales wallonnes FGTB pour confirmer le moyen d'atteindre cet objectif, dès lors que le bureau national de la FGTB se garde de prendre ses responsabilités. En moins de 48 heures, confirmant l'entente antérieure des délégués wallons, le CCRW-FGTB voit le jour (23 décembre) : « les régionales s'engagent à rester étroitement unies et solidaires dans le présent et dans l'avenir ». Tandis que Tchantchès est explicite dans les colonnes de *La Wallonie*, Renard freine les militants syndicaux qui veulent d'ores et déjà inscrire le fédéralisme comme revendication principale³⁰ car il veut s'assurer que l'ensemble des régionales wallonnes exprime un avis unanime sur cette question qui est d'ores et déjà clairement présente ; or Verviers et Charleroi sont réticentes³¹. « Toute la Wallonie est paralysée », titre en une *Le Peuple*³² comme pour apporter au leader liégeois le soutien des provinces hennuyère, namuroise, luxembourgeoise et brabançonne wallonne. Le même jour, dans le Hainaut, à l'initiative de Jacques Hoyaux et de Maurice Bologne, les grévistes arborent à leur vêtement un papier jaune, au coq rouge et à l'inscription sans ambiguïté : *La Wallonie en a assez*. Ils seront imités par les manifestants des

²⁷ Julien DOHET, Jérôme JAMIN, *La Belgique de Jacques Yerna. Entretiens*, Bruxelles, Labor, 2003, p. 47.

²⁸ FEAUX, *op. cit.*, p. 47.

²⁹ Propos tenus par André Renard lors de la réunion du CCRW du 17 novembre 1960, cités par MOREAU, *op. cit.*, p. 119.

³⁰ TILLY, *op. cit.*, p. 612.

³¹ Si Haumont (Namur) et Billen (Charleroi) veulent déjà sortir « le coq du poulailler », Gailly et Davister (Charleroi) ainsi que le représentant de Verviers sont réticents. En l'absence d'unanimité, le point est reporté à la prochaine réunion ; le 28 décembre, c'est Davister qui propose que le 3 janvier soit jour de deuil pour la Wallonie. Les termes du débat sont présentés dans MOREAU, *op. cit.*, p. 141-150.

³² *Le Peuple*, 23 décembre 1960.

autres provinces wallonnes dans les jours suivants. Dès le départ, la revendication fédéraliste est un objectif évident de la grève.

À la veille de Noël, de nombreux drapeaux wallons sont hissés au mât des hôtels de ville de la province de Liège³³ et le journal *La Wallonie* souligne aussi que « Toute activité a cessé en Wallonie ». Après la Noël, les drapeaux wallons fleurissent dans les multiples cortèges et les slogans *Séparation de la Wallonie et de la Flandre* sont brandis. Référence à la lutte algérienne, des calicots proclament : « *Wallonie wallonne* »³⁴. A. Renard fait imprimer des affichettes avec coq rouge sur fond jaune et l'inscription : *La Wallonie lutte*³⁵. Jusqu'au 28 décembre, il tend la main à la CSC comme aux régionales flamandes et bruxelloise de la FGTB pour qu'elles encadrent le mouvement. Cinq jours après la création du Comité de coordination des régionales wallonnes de la FGTB, Renard sait à quoi s'en tenir : ni les régionales flamandes ni la CSC ne seront solidaires³⁶. À l'inverse, les Carolos initialement réticents se montrent les plus ardents fédéralistes wallons. Dès lors, le CCRW unanime inscrit noir sur blanc à son programme la revendication du fédéralisme et, sur proposition d'Ernest Davister, appuyé par la FGTB de Charleroi, décide que le 3 janvier sera un « jour de deuil pour toute la Wallonie » (28 décembre). Les poignées du frein sont relâchées. Le levier wallon est totalement activé. C'est une forte affirmation wallonne à laquelle on assiste. Renard poursuit ses objectifs en sachant qu'il ne peut compter que sur ses seules forces ; il espère encore le soutien des socialistes wallons, mais les réticences des dirigeants flamands sont trop fortes³⁷.

Le 29 décembre, l'hebdomadaire *Pourquoi pas ?* publie une interview d'André Renard : « Je crois que cette grève a été, pour la Wallonie, l'occasion d'une prise de conscience. La Wallonie dépérit et rien n'est entrepris pour empêcher ce dépérissement, au contraire. On commence à comprendre dans nos régions que les Flamands, même à l'intérieur de nos organisations, entendent user du nombre pour imposer leur manière de voir et de penser »³⁸. Le 2 janvier, le CCRW exprime que « (...) dès à présent, se pose le problème des réformes de structure, seules capables d'assurer l'expansion économique et la prospérité de la Wallonie, dans le cadre des structures politiques du pays révisées »³⁹.

Tout montre que la grève est fondamentalement wallonne, tant dans son déroulement que dans ses objectifs et que l'engagement wallon des « pilotes de la grève » précède largement la première phase de la grève, celle de la mobilisation sauvage qui touche à la fois la Wallonie, Bruxelles et la Flandre. Renard prend la responsabilité d'encadrer l'exaspération populaire en Wallonie ; il n'aura pas d'alter ego dans les deux autres régions où la grève est dès lors vouée à l'échec. Longtemps, il tente de jouer la carte de l'union syndicale. En vain. La reprise du travail sera quasi générale en Flandre et à Bruxelles à partir des 9-10 janvier, tandis que le pays wallon reste mobilisé.

Rassuré par le retour au calme en Flandre et à Bruxelles, « l'establishment » n'a cessé de stigmatiser ceux qui sont restés mobilisés et a usé de tous les arguments pour décrédibiliser l'action en cours⁴⁰ ; la presse d'extrême-droite s'en est donnée à cœur joie, avec les délicates nuances qui caractérisent habituellement les nauséieuses pages de *Vrai* et *Europe Magazine*...⁴¹

³³ FÉAUX, *op. cit.*, p. 91.

³⁴ MOREAU, *op. cit.*, p. 157.

³⁵ *La Wallonie*, 28 décembre 1960.

³⁶ Le Comité national de la CSC s'est réuni le 27 décembre et a rejeté le principe de la grève générale, ce que confirment les contacts secrets de Renard avec Auguste Cool.

³⁷ Il ne rompt pas l'unité des travailleurs : ceux-ci sont toujours massivement en grève du côté flamand. Mais ce sont les structures syndicales qui refusent d'encadrer ce massif mouvement spontané.

³⁸ Interview d'André Renard dans *Le Pourquoi Pas ?*, 29 décembre 1960, p. 5.

³⁹ MOREAU, *op. cit.*, p. 159.

⁴⁰ « Renard a vu plutôt que les autres que la grève (...) était un échec et (...) a joué la carte wallonne », lit-on dans *La Dernière Heure* (5 janvier 1961) qui parle aussi de bifurcation. *La Libre Belgique* (même date) parle de « tentative désespérée », des « agitateurs wallons », de « chantage fédéraliste ». *La Cité* évoque « la dictature de quelques milliers d'agités ».

⁴¹ Cfr TILLY, *op. cit.*, p. 624.

Ces attaques donneront consistance à l'idée que les « meneurs » de l'hiver 60-61 ont cherché une porte de sortie à leur combat prétendument perdu. Certains excès relevés pendant les 34 jours de grève seront prétextes à contester le principe du droit de grève et à décrier le fédéralisme wallon. Étrangement, la presse bien ancrée à gauche corroborera ce discours, accusant Renard d'avoir rompu l'unité ouvrière et divisé la solidarité des travailleurs wallons et flamands. Il ne manquera plus que le discours des partis du gouvernement pour atteindre le paroxysme de l'ironie, et conforter l'idée que « Renard et ses agitateurs » ont détourné les travailleurs de leur objectif principal (retrait de la Loi unique). Or ce discours n'a pas d'autre objectif que de décrédibiliser tant la question wallonne que l'idée du fédéralisme. Cette stratégie qui avait fonctionné en 1919 et 1920 au sortir de la Grande Guerre⁴² est cette fois vouée à l'échec. Le coq est sorti du poulailler et bien décidé à n'y plus rentrer. Les enjeux révélés par la grève de l'hiver 60-61 sont wallons. La grève est wallonne non par défaut, mais dans ses fondements, par ses acteurs et ses objectifs. Elle aurait pu devenir belge. Elle ne l'a pas été. Et si certains discours sur la grève de '60 restent figés, l'évolution des institutions dans les années qui ont suivi témoigne des enjeux réels de l'événement. La revendication wallonne de la Grande Grève ne peut étonner que ceux qui refusent de considérer l'existence persistante d'une question wallonne.

Dans l'attente d'une majorité pour fédéraliser les institutions politiques belges, l'Assemblée générale du CCRW réunie le 15 janvier se prononce pour la fédéralisation de la FGTB. Cette « déclaration des 41 » ne sera rendue publique qu'à l'issue de la grève (21 janvier)⁴³. Elle s'inscrit dans la suite logique des engagements de Renard.

2. Remise en question du Mouvement wallon

La Grève du Siècle pose clairement la Question wallonne. Le levier de l'action wallonne, A. Renard l'a utilisé d'emblée, en se nourrissant des expériences passées du Mouvement wallon quitte à le bousculer sans ménagement. Le caractère exceptionnel des événements a en effet rendu perplexes les associations wallonnes traditionnelles. Durant les jours de grève, elles ont donné l'impression de rester au balcon pour y clamer officiellement une certaine neutralité, tandis que leurs membres descendaient dans la rue, se mêlant aux manifestants. L'attitude affichée par Wallonie libre dès le 20 décembre témoigne du dilemme qui traverse les associations wallonnes : Wallonie libre « ne peut intervenir comme telle, ni pour, ni contre ces mouvements (de grève). Chaque membre de la Wallonie libre agit à titre individuel suivant sa conscience et ses opinions ». Faut-il rappeler que son président, Simon Paque, par ailleurs mandataire socialiste, était à la tête du meeting du 14 décembre, à Liège, comme seul orateur aux côtés d'André Renard ? Le caractère wallon du mouvement de grève n'échappe pas aux militants de longue date qui savourent cette manifestation massive du ras-le-bol wallon et la remise en cause des structures unitaires de la Belgique⁴⁴.

Le 26, la fédération bruxelloise de Wallonie libre propose d'héberger les enfants wallons qui seraient dans le besoin. Réuni d'urgence en bureau exécutif, le mouvement se contente de tirer la conclusion qu'il convient de briser la structure unitaire tant de l'État que des partis, des syndicats et des associations (28 décembre)⁴⁵. Début janvier, l'Association wallonne du Personnel des Services publics adopte la même attitude que Wallonie libre : distance par rapport à la grève en tant que moyen d'action, mais manifestation de sa satisfaction par rapport à la prise de conscience wallonne et en faveur du fédéralisme. Réprouvant les excès de la

⁴² Cfr Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008, coll. Notre Histoire, p. 460-482.

⁴³ FÉAUX, *op. cit.*, p. 151.

⁴⁴ Communiqué de presse de Wallonie libre, 22 décembre 1960.

⁴⁵ Réunion du 28 décembre 1960.

grève, Rénovation wallonne, de son côté, regrette le manque d'intérêt des parlementaires sociaux-chrétiens pour la Wallonie⁴⁶, tandis que le Parti d'Unité wallonne lance un appel à la convocation des États généraux de Wallonie... Le 7 janvier, le bureau exécutif du Congrès national wallon se refuse lui aussi de prendre position sur l'opportunité de la grève en cours, mais rappelle sa doctrine : autonomie de la Wallonie dans le cadre d'une fédération d'États démocratiques. Le Comité d'Action wallonne est, quant à lui, en totale inactivité entre 1959 et 1962. Le 8 janvier, le directoire de Wallonie libre rédige une *Proclamation au peuple wallon* diffusée à plusieurs milliers d'exemplaires à travers la Wallonie. Dans son journal, Arille Carlier invoque le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit de faire sécession. Le 11 janvier, une soixantaine d'universitaires de Liège – professeurs, assistants, étudiants – signent un *Manifeste des intellectuels de gauche* par lequel ils apportent leur soutien aux ouvriers grévistes, aux réformes de structure et au fédéralisme⁴⁷. Le 15, le Mouvement des provinces wallonnes dénie à André Renard le droit de parler au nom des Wallons et suspecte des arrière-pensées hégémoniques de sa part. Le 17, les Étudiants wallons de l'Université libre de Bruxelles adoptent un ordre du jour dans lequel ils apportent leur soutien à l'idée fédéraliste et critiquent ceux qui confondent sciemment fédéralisme et séparatisme.

Par tradition, les mouvements wallons traditionnels évitent résolument de se prévaloir d'une appartenance politique quelconque. Au cours de la grève contre la Loi unique, ils ne se départissent pas du difficile équilibre qu'ils ont patiemment construit. Depuis des décennies, se retrouvent dans les cercles wallons des militants, certes socialistes, libéraux, catholiques voire communistes, mais surtout déterminés à évoquer le sort de la Wallonie ; sans que l'on ignore les appartenances politiques respectives, on a toujours tenté de laisser les choix partisans au vestiaire. Or, l'insurrection de l'hiver 60-61 provoque des lézardes au sein de chaque famille politique ; elle n'unit pas dans l'action toutes les forces progressistes comme ce fut le cas durant l'été 1950, lors de la Question royale. Au contraire. La mobilisation encadrée par les « Renardistes » déconcerte, voire effraye. Le bureau exécutif de Wallonie libre ne se départit de sa frilosité qu'à la mi-janvier, pour se réjouir de la doctrine politique adoptée par la FGTB et les fédérations socialistes wallonnes, ainsi que de l'*Adresse au roi* des socialistes wallons réunis à Saint-Servais (16 janvier). Sous la présidence de Simon Paque, Wallonie libre encourage alors l'Entente libérale wallonne et Rénovation wallonne à soutenir ces initiatives et rappelle qu'elle se devait de se tenir écartée de la grève...

La volonté d'éviter tout débat idéologique partisan dans ses rangs conduit le Mouvement wallon « traditionnel » à ne pas être non plus le relais efficace auquel aurait pu aspirer Renard et le Comité de coordination des régionales wallonnes FGTB. Néanmoins, il y rencontrera des soutiens individuels incontestables et en tirera rapidement les conséquences, abandonnant les outils qu'il juge inefficaces, créant sa propre structure d'action wallonne et donnant une nouvelle orientation au Mouvement wallon par la création du Mouvement populaire wallon.

3. Vers le Mouvement populaire wallon

Discret entre l'été 1960 et le printemps 1961⁴⁸, le Comité permanent du Congrès national wallon décide de tirer parti de la grève et, au printemps 1961, entame une nouvelle procédure de révision constitutionnelle par la voie parlementaire. Comme les précédentes, elle subira un classement vertical et provoquera la démission des libéraux du Comité permanent. En

⁴⁶ *Le Soir*, 5 janvier 1961, p. 7.

⁴⁷ Publié dans *La Wallonie*, 12 janvier 1961 et reproduit par (Marcel PIRE), *1960-1961. Les 34 jours*, Namur, CGSP, (1983). On retrouve une quinzaine de noms de militants wallons actifs.

⁴⁸ Sa dernière initiative vise à mobiliser les mandataires socialistes et libéraux wallons contre l'adaptation du nombre des sièges parlementaires sans garantie contre la minorisation de la Wallonie.

novembre 1961, A. Renard démissionne lui aussi de l'instance de coordination du Congrès national wallon auquel le Mouvement populaire wallon ne sera jamais affilié.

Au lendemain de la grève de l'hiver 60-61, A. Renard et A. Genot ont également démissionné du Conseil économique wallon, reprochant à cette structure d'échapper petit à petit aux militants wallons qui l'ont créée, d'être passée « aux mains des industriels et des milieux conservateurs (...), d'être devenue lourde, inefficace et soumise à des représentants de l'État central (...). Unitaire et conservateur, le Conseil économique wallon ne traduit en rien les aspirations profondes et légitimes du peuple de Wallonie », estiment-ils⁴⁹.

En avril 1960, A. Renard (imité par le Dr Delvigne et L-E. Troclet) avait déjà démissionné du Grand Liège pour des raisons similaires : « Le Grand Liège est composé de libéraux attardés n'ayant de l'intérêt qu'une région qu'une vue strictement capitaliste. Votre but n'est pas de faire prospérer Liège et sa région mais d'assurer de plantureux profits aux capitaux investis »⁵⁰. La polémique avec les libéraux s'était poursuivie en juin, quand Jean Rey avait mis en cause « un syndicaliste liégeois dont la présence et l'action nuisent à l'industrie liégeoise », et suscité la réaction de Renard qui s'était senti visé⁵¹. En plus de mettre face à face des visions idéologiques différentes de la société, ces querelles opposent surtout des acteurs majeurs du Mouvement wallon, et leur vision de l'avenir de la Wallonie. Renard soutient fermement la démocratie économique qu'il oppose à un « libéralisme qui prétend abandonner l'économie aux lois du marché ».

Démissionnaire du Grand Liège, du Congrès national wallon et du Conseil économique wallon, Renard cède de surcroît son mandat de régent à la Banque nationale (13 janvier) et renonce surtout à ses fonctions de Secrétaire général au sein de la FGTB nationale (24 février 1961)⁵², tirant les conséquences des événements et faisant le tri dans les organismes auxquels il participait, pour se recentrer sur le seul Mouvement populaire wallon. « Je désire (...) retrouver toute ma liberté pour combattre en faveur de deux grandes idées qui sont miennes depuis de nombreuses années : réformes de structures économiques et fédéralisme »⁵³.

Héritier du Comité de Coordination des Régionales wallonnes de la FGTB, le Mouvement populaire wallon se structure dès le 22 février 1961. Sous le titre *L'avant-garde salvatrice d'un peuple sacrifié*, Renard annonce entre les lignes d'un éditorial de *Combat* (23 février 1961), « la naissance d'un mouvement rassemblant les travailleurs mécontents et la population wallonne solidaire de leur action ». Créé essentiellement par des militants syndicaux et politiques de gauche, le Mouvement populaire wallon se présente d'emblée comme un mouvement wallon dont l'objectif est de faire pression tant sur le Parti socialiste belge que sur la FGTB. Le fédéralisme et les réformes de structure sont les deux revendications essentielles de son programme. Des articles de Joseph Brusson, André Baeyens, Marcel-Hubert Grégoire et André Moulan confortent les lecteurs de *Combat* sur la nécessité d'un engagement wallon résolu. Il ne fait aucun doute que le Mouvement populaire wallon s'inscrit dans le prolongement du Mouvement wallon. Les références aux divers projets wallons antérieurs sont explicites. Les travaux du Congrès national wallon et les écrits de Jules Destrée servent de références, maintes fois citées, au nouveau mouvement. Le Mouvement populaire wallon ne réinvente pas la roue, mais il introduit dans un combat wallon déjà fortement engagé en faveur de plus de démocratie politique la volonté d'y adjoindre davantage de démocratie économique et sociale.

⁴⁹ Paul DELFORGE, *Conseil économique wallon*, dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, op. cit., t. I, p. 362.

⁵⁰ *La Wallonie*, 6 avril 1960.

⁵¹ *La Wallonie*, 8 juin 1960.

⁵² Imité quelques jours plus tard par André Genot (28 février), Willy Schugens (20 mars) puis par Robert Moreau (20 avril) et Raymond Latin (juin).

⁵³ Lettre de démission publiée dans *Combat*, 2 mars 1961.

Conclusions

Construite à partir du rôle principal joué par Renard durant les événements, notre grille de lecture jette un nouvel éclairage sur la Grande Grève et clarifie certaines approches historiographiques fortement influencées par les premières études réalisées en 1961, 1962 et 1963.

Souvent présentée comme une révolte ouvrière, la grève réunit en fait cols blancs, enseignants, agents communaux, cheminots, travailleurs du secteur privé et public. En proclamant que *La Wallonie en a assez !*, les propagandistes de ce slogan révèlent un ras-le-bol généralisé en pays wallon, ressenti et/ou intellectualisé. La grève constitue un formidable élan populaire auquel rend hommage le nom choisi par Renard pour sa nouvelle structure d'action : Mouvement populaire wallon et non Mouvement ouvrier wallon (sur le modèle du Mouvement ouvrier chrétien⁵⁴).

Ce nouveau mouvement illustre bien la dimension régionale de l'événement. Que la Grande Grève soit essentiellement wallonne ne fait pas de doute, par sa localisation, par ses acteurs et par ses revendications. Et ce, dès la première semaine. La revendication wallonne n'est pas sortie de nulle part, comme le lapin du chapeau du magicien. Elle était présente dès le commencement. Il n'y a dès lors pas de tournant, de virage wallon au cours des 34 jours de mobilisation. Au-delà de la Loi unique, le sentiment de minorisation – s'il pouvait être absent au début du conflit – exposera toutes ses facettes en cours de route et à l'heure des bilans. Objectif immédiat, le retrait de la Loi unique est surtout une occasion pour le CCRW qui encadre les événements en pays wallon de défendre le programme de réformes de structure et le fédéralisme. L'affirmation claire de ses deux objectifs a été ralentie par les réticences de deux régionales FGTB et par l'espoir ténu d'un large mouvement structuré à l'échelle belge.

La grève est le fait de travailleurs qui, en Belgique, sont les mieux payés. Pourtant, s'ils refusent bien sûr que l'on touche à leur niveau de vie, ils sont amenés, par A. Renard, à réclamer l'aménagement des institutions pour permettre, sur la longue durée, à leurs voisins moins bien rémunérés de pouvoir atteindre le même niveau salarial et de pouvoir mieux contrôler des secteurs clés de l'économie. Le fédéralisme prôné par Renard n'est pas de repli, mais de solidarité.

Contrairement à ce qu'écrit B. Francq, les Wallons ne s'opposent pas aux Flamands durant la grève, ils n'agressent pas les travailleurs flamands ou bruxellois, mais ils dénoncent ceux qui, à la tête de l'État, des partis et des syndicats, usent du poids du nombre pour maintenir le *statu quo*. Pour sortir de cette stagnation, la formule du fédéralisme a déjà été maintes fois proposée par le Mouvement wallon depuis le début du siècle⁵⁵. Sa revendication dès le début de la Grève ne doit pas étonner. Et si certains soulignent qu'André Renard n'entend réaliser le fédéralisme que comme moyen d'instaurer davantage de démocratie économique et sociale en Wallonie, il est tout aussi évident que les militants wallons qui prônèrent auparavant le fédéralisme le faisaient également avec l'intention d'apporter davantage de démocratie politique et pour régler eux-mêmes les problèmes affectant leur Région.

Violent révélateur des tensions qui lézardent la société belge depuis longtemps, la « grève » ne donne pas au fédéralisme une dimension plus populaire. Elle hurle à l'oreille de tous ceux qui ne veulent pas entendre cette revendication exprimée depuis la fin du XIX^e siècle. Et le cri est à ce point violent qu'il accentue la surdité et les lésions. Ce cri n'est pas celui d'une naissance, mais d'une région consciente de son déclin, le cri d'un peuple qui ne veut pas mourir. La Grève de

⁵⁴ Le 16 janvier 1961, les dirigeants du MOC s'opposent fermement au fédéralisme et dénie aux socialistes le droit de parler au nom du peuple wallon. En septembre, un congrès wallon du MOC, sous la pression de la base, adopte une formule très proche du fédéralisme... FÉAUX, *op. cit.*, p. 155 et 208.

⁵⁵ Paul DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie. 1905-2005*, Livre édité à l'occasion du 25^e anniversaire des lois d'août 1980, à l'initiative du Ministre-Président de la Région wallonne, Charleroi, Institut Jules-Destrée, décembre 2005.

'60-'61 témoigne de manière spectaculaire que la Wallonie veut vivre et prendre son destin en main.

Le Mouvement wallon lui-même est remis en question. Déjà fragile en 1958, le difficile consensus sur la question wallonne qui réunissait libéraux, socialistes, démocrates chrétiens et même communistes est brisé par l'option des réformes de structure des « Renardistes »⁵⁶. La création du Mouvement populaire wallon va figer davantage les positions idéologiques. « Chacun a sa conception propre de la lutte wallonne, son public différent et ses vues particulières quant à la forme de fédéralisme à obtenir »⁵⁷, croit utile de préciser le journal de *Wallonie libre*, mouvement né dans la Résistance. Désormais condamné à reconstruire un front commun à défaut d'une unité, le Mouvement wallon va conserver en son sein les germes de division qui reposeront moins sur le type de réforme institutionnelle attendu que sur des divergences idéologiques profondes.

La Grande Grève provoque une modification fondamentale de la physionomie du Mouvement wallon. Depuis ses origines, il avait trouvé ses principaux soutiens auprès de mandataires issus des milieux politiques socialistes et libéraux. Entre 1954 et 1958, six membres du Comité permanent du Congrès national wallon s'étaient d'ailleurs retrouvés ministres dans le gouvernement Van Acker associant socialistes et libéraux. Ces derniers votent la Loi unique, à la Chambre comme au Sénat.

En accordant en exclusivité au journal catholique flamand *De Standaard* (31 mars 1961) l'interview où il annonce la naissance du Mouvement populaire wallon, A. Renard ne cache pas qu'il veut modifier la composition du duo politique qui portera désormais l'idée fédéraliste. Il est en total désaccord avec la doctrine économique des libéraux, où se recrutèrent les premiers fédéralistes. Les socialistes, seuls, ne peuvent faire triompher l'idée fédéraliste et c'est la raison pour laquelle le Mouvement populaire wallon va chercher à se rapprocher des milieux chrétiens. André Renard ne s'en cache pas⁵⁸.

Force est de reconnaître qu'après plus d'un demi-siècle d'échec des tentatives fédéralistes essentiellement dues aux socialistes et libéraux wallons, il ne s'écoulera pas dix ans avant que la Constitution ne soit révisée par un gouvernement où se côtoient les familles chrétienne et socialiste, certes aidées par les libéraux, mais de l'extérieur. C'est le cas en 1970 lors de la révision de la Constitution. L'expérience de la régionalisation provisoire fait exception, le Rassemblement wallon (dont plusieurs responsables émanaient du MPW) ayant réussi à convaincre les familles libérale et chrétienne de créer des institutions préparatoires. Mais ce sont les familles socialistes et sociales chrétiennes qui négocient longuement les lois d'août 1980 : elles reçoivent à nouveau le soutien d'un Parti réformateur libéral (héritier d'une partie du Rassemblement wallon). En 1989 et 1993, ce sont les mêmes familles politiques pressenties par Renard qui approfondiront le fédéralisme belge...

La Grève du siècle a-t-elle annoncé le printemps du fédéralisme wallon, comme le suggérait Christian Laporte⁵⁹ ? En tout cas, les événements des années soixante (Grève de 60, marche sur Bruxelles, déclin de l'industrie wallonne, Fourons, émergence de partis régionaux, *Walen buiten*, etc.) ont précipité l'évolution des institutions belges et la mise en place d'un fédéralisme souhaité de longue date en Wallonie.

⁵⁶ Philippe DESTATTE, *L'Identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (xix-xx^e siècles)*, Charleroi Institut Jules Destrée, 1997, p. 296-298.

⁵⁷ *Wallonie libre*, mars 1961.

⁵⁸ Interview accordée par André Renard au *Standaard*, 31 mars 1961.

⁵⁹ *Le Soir*, 20 janvier 1998.